

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

**PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire** du conseil municipal de la ville de Coaticook tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **lundi 13 mai 2019** à compter de **11 h**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Simon Madore, maire  
Monsieur Vincent Brochu, conseiller  
Madame Sylviane Ferland, conseillère  
Madame Guylaine Blouin, conseillère  
Monsieur Denis Hébert, conseiller  
Monsieur Gaétan Labelle, conseiller  
Monsieur Guy Jubinville, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Simon Madore.

Sont également présents :

Monsieur François Fréchette, directeur général  
Monsieur Benoit Marquis, trésorier  
Madame Geneviève Dupras, greffière

**ORDRE DU JOUR**

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**
  - 2.1 Octroi d'une aide financière de 21 000 \$ à l'Association des Résidents de Baldwin Mills Inc. pour le projet de revégétalisation des berges du lac Lyster
  - 2.2 Modification du portail GMR pour la transmission des données de la collecte sélective des matières recyclables aux fins de compensation 2019
  - 2.3 Promesse de servitude d'égout sanitaire de Baldwin en faveur de la Ville de Coaticook sur le lot 3 900 552 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook et autorisation de signature
  - 2.4 Refus de la demande au projet d'enseigne pour le commerce situé au 118, rue Main Est
  - 2.5 Autorisation au projet d'enseigne pour le commerce situé au 421, chemin des Chalets
  - 2.6 Autorisation au projet de construction d'une habitation trifamiliale située au 712, rue McAuley (lot 5 853 915)
  - 2.7 Refus du projet de rénovation pour l'ensemble des façades pour le commerce situé au 85, rue Wellington
  - 2.8 Autorisation au projet de rénovation pour la bâtisse située au 49, rue Laurence
  - 2.9 Autorisation au projet de rénovation pour le commerce situé au 561, rue Child

## LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 2.10 Autorisation au projet d'enseigne d'enseignes pour le commerce situé au 287, rue Main Est

### **3. COMMUNICATIONS, CULTURE ET TOURISME**

- 3.1 Modification du protocole d'entente entre la Bibliothèque de Coaticook et la Ville de Coaticook et autorisation de signature

### **4. LOISIRS**

- 4.1 Protocole d'entente de commandite entre la Ville de Coaticook et la Caisse Desjardins des Verts-Sommets de l'Estrie pour le projet de rénovation de l'Aréna Gérard-Couillard et autorisation de signature
- 4.2 Entente entre la Ville de Coaticook et les Clubs de baseball sénior Big Bill et junior Rocket South Shore pour l'entretien du Stade Julien-Morin autorisation de signature

### **5. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

### **6. SERVICES EXTÉRIEURS**

- 6.1 Mandat à Couillard Construction pour le transport des matériaux lors des travaux dans le développement McAuley pour un montant taux horaire de 157,50 \$
- 6.2 Mandat à Grondin Excavation inc. pour les travaux d'excavation et de mise en place de remblai contrôlé dans le développement McAuley pour un montant de 94 346,08 \$ plus les taxes applicables
- 6.3 Réquisition numéro 2019-18 au montant de 20 732,07 \$ plus les taxes applicables, pour le nettoyage et l'inspection des conduites d'égouts sanitaires, unitaire et pluviales
- 6.4 Réquisition numéro 2019-19 au montant de 3 110 \$ plus les taxes applicables, pour la réparation du monticule et du marbre au stade Julien-Morin
- 6.5 Réquisition numéro 2019-21 au montant de 2 988 \$ plus les taxes applicables, pour la fabrication d'un mur de pratique pour le tennis au parc Shurtleff
- 6.6 Réquisition numéro 2019-20 au montant de 2 400 \$ plus les taxes applicables, pour peindre les lanternes de Foresta Lumina au centre-ville
- 6.7 Réquisition numéro 2019-22 au montant de 41 927 \$ plus les taxes applicables, pour l'achat et l'installation d'un chauffe-piscine pour la piscine municipale
- 6.8 Réquisition numéro 2019-23 au montant de 1 312,36 \$ plus les taxes applicables, pour l'éclairage de la statue de la fée au centre-ville
- 6.9 Entente entre la Ville de Coaticook et le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et autorisation de signature

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 6.10 Entente de service liant la Ville de Coaticook et monsieur Réal Audet pour la lecture des compteurs d'eau et d'électricité pour l'année 2019-2020 pour un montant de 21 500 \$ et autorisation de signature

**7. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**8. COMMUNAUTAIRE**

**9. ADMINISTRATION ET CONSEIL**

- 9.1 Annulation de servitudes par la Ville et promesse de servitude en faveur de la Ville concernant le lot 5 725 896 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook et autorisation de signature

- 9.2 Octroi d'une aide financière de 500 \$ à la 28<sup>e</sup> édition de la Classique de golf du maire de Coaticook qui aura lieu le 12 juin prochain

**10. RÈGLEMENTS**

**11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**12. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**19-05-34941 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**RÉSOLUTION 19-05-34941**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour et ne désirent pas y faire de modification;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland  
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé par la greffière, madame Geneviève Dupras.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

**19-05-34942 2.1 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À L'ASSOCIATION DES RÉSIDENTS DE BALDWIN MILLS INC. POUR LE PROJET DE REVÉGÉTALISATION DES BERGES DU LAC LYSER**

**RÉSOLUTION 19-05-34942**

CONSIDÉRANT la nouvelle réglementation de la Ville concernant la revégétalisation des berges;

CONSIDÉRANT que l'Association des Résidents de Baldwin Mills Inc. exécutera les travaux de revégétalisation des berges du lac Lyster;

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Ville de Coaticook de préserver la bonne santé du lac Lyster;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland  
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 21 000 \$ à l'Association des Résidents de Baldwin Mills Inc. pour effectuer la revégétalisation des berges du lac Lyster et d'affecter la somme au surplus affecté- projets spéciaux

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**19-05-34943**

2.2 MODIFICATION DU PORTAIL GMR POUR LA TRANSMISSION DES DONNÉES DE LA COLLECTE SÉLECTIVE DES MATIÈRES RECYCLABLES AUX FINS DE COMPENSATION 2019

**RÉSOLUTION 19-05-34943**

CONSIDÉRANT que le portail GMR pour la transmission des données de la collecte sélective des matières recyclables aux fins de la compensation 2019 a été modifié par Recyc-Québec ;

CONSIDÉRANT que le portail ouvrira prochainement et que le dépôt d'une résolution faisant état des compétences de la municipalité (locale ou régionale) sera requis afin d'accéder au portail ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a pleine compétence pour la collecte et le transport (CT) des matières recyclables de son territoire ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a pleine compétence pour la collecte, le transport, le tri et le conditionnement (CTTC) des plastiques agricoles de son territoire ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a toutefois, avec l'ensemble des municipalités de la MRC (Barnston-Ouest, Compton, Dixville, East Hereford, Martinville, Saint-Herménégilde, Saint-Malo, Canton de Saint-Venant-de-Paquette, Sainte-Edwidge de Clifton, Stanstead-Est et Waterville) conclu avec la MRC de Coaticook une entente portant sur la gestion de la collecte sélective sur le territoire de la MRC en regard de l'exploitation du centre de tri et de récupération de la région sherbrookoise en vertu des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1) et 468 et suivants de la *Loi sur les Cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) ;

CONSIDÉRANT que cette entente habilite la MRC de Coaticook à exploiter, en commun avec d'autres MRC, un centre de tri et de récupération de la région sherbrookoise (connu comme Récup-Estrie) ;

CONSIDÉRANT que la MRC de Coaticook a donc pleine compétence pour le tri et le conditionnement (TC) des matières recyclables pour la Ville de Coaticook ainsi que l'ensemble des autres municipalités locales (Barnston-Ouest, Compton, Dixville, East Hereford, Martinville, Saint-Herménégilde, Saint-Malo, Canton de Saint-Venant-de-Paquette, Sainte-Edwidge de Clifton, Stanstead-Est et Waterville) ;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin  
APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLU de confirmer à Recyc-Québec les compétences de la Ville de Coaticook et de la MRC de Coaticook, telles que décrites dans le préambule de la présente résolution afin que celle-ci puisse continuer d'accéder au nouveau portail GMR de Recyc-Québec pour la transmission des données de la collecte sélective des matières recyclables aux fins de la compensation 2019 ; ET

De transmettre une copie de la présente résolution à la MRC de Coaticook.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- 19-05-34944**      2.3      PROMESSE DE SERVITUDE D'ÉGOUT SANITAIRE DE BALDWIN EN FAVEUR DE LA VILLE DE COATICOOK SUR LE LOT 3 900 552 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE COATICOOK ET AUTORISATION DE SIGNATURE

**RÉSOLUTION 19-05-34944**

CONSIDÉRANT que le service de l'urbanisme a reçu une demande pour la construction d'une nouvelle résidence;

CONSIDÉRANT que cette nouvelle résidence nécessite une servitude en faveur de la Ville de Coaticook pour le passage de fils électrique pour l'alimentation de la pompe d'égout, pour l'implantation d'un poste de pompage d'égout sanitaire desservant sa propriété ainsi que, possiblement, d'autres propriétés et finalement pour l'implantation d'une conduite de refoulement entre le poste de pompage et le réseau basse pression du secteur;

CONSIDÉRANT que les frais sont à la charge du propriétaire du terrain;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert  
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU:

D'autoriser le maire et la greffière à signer tout document nécessaire visant à créer ladite servitude sur le lot 3 900 552, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, et ce en faveur de la Ville de Coaticook pour le passage de fils électrique pour l'alimentation de la pompe d'égout, pour l'implantation d'un poste de pompage d'égout sanitaire desservant sa propriété ainsi que, possiblement, d'autres propriétés, pour l'implantation d'une conduite de refoulement entre le poste de pompage et le réseau basse pression du secteur.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- 19-05-34945**      2.4      REFUS DE LA DEMANDE AU PROJET D'ENSEIGNE POUR LE COMMERCE SITUÉ AU 118, RUE MAIN EST

**RÉSOLUTION 19-05-34945**

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour un projet d'enseigne pour le commerce situé au 118, rue Main Est;

CONSIDÉRANT la recommandation défavorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 29 avril 2019;

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu  
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU de refuser le projet d'enseigne pour le commerce situé au 118, rue Main Est, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 29 avril 2019.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**19-05-34946**      2.5    AUTORISATION AU PROJET D'ENSEIGNE POUR LE COMMERCE  
SITUÉ AU 421, CHEMIN DES CHALETS

**RÉSOLUTION 19-05-34946**

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour un projet d'enseigne pour le commerce situé au 421, chemin des Chalets;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 29 avril 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu  
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'autoriser le projet d'enseigne pour le commerce situé au 421, chemin des Chalets, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 29 avril 2019.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**19-05-34947**      2.6    AUTORISATION AU PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE  
HABITATION TRIFAMILIALE SITUÉE AU 712, RUE MCAULEY  
(LOT 5 853 915)

**RÉSOLUTION 19-05-34947**

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour un projet de construction d'une habitation trifamiliale située au 712, rue McAuley (lot 5 853 915);

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 29 avril 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu  
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'autoriser le projet de construction d'une habitation trifamiliale située au 712, rue McAuley (lot 5 853 915), le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 29 avril 2019 avec les conditions suivantes :

- Lors des travaux de nivellement du terrain et de creusage des fondations, mettre en place des barrières à sédiment pour empêcher l'érosion;
- Végétaliser le terrain le plus rapidement possible en installant un tapis végétal qui aide à une reprise rapide de la végétation;

## LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- Faire un aménagement paysager qui permet d'atténuer et/ou de contrôler la vitesse du ruissellement des eaux de surface;
- Un minimum de dix (10) arbres d'un diamètre d'un (1) pouce au tronc devront être plantés sur l'ensemble de la propriété, et ce, au plus tard le 30 septembre de l'année de la construction. Les arbres morts au cours de l'année qui suit la plantation devront être remplacés. Le comité demande que les arbres et arbustes qui seront plantés aient un bon pouvoir d'enracinement afin de réduire l'érosion.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**19-05-34948**

2.7 REFUS DU PROJET DE RÉNOVATION POUR L'ENSEMBLE DES FAÇADES POUR LE COMMERCE SITUÉ AU 85, RUE WELLINGTON

### RÉSOLUTION 19-05-34948

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour un projet de rénovation pour l'ensemble des façades pour le commerce situé au 85, rue Wellington;

CONSIDÉRANT que le projet ne respectera pas les critères et les objectifs du PIIA et ne va pas dans la continuité d'autres sections du centre commercial;

CONSIDÉRANT la recommandation défavorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 29 avril 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville  
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU de refuser le projet de rénovation pour l'ensemble des façades pour le commerce situé au 85, rue Wellington, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 29 avril 2019.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**19-05-34949**

2.8 AUTORISATION AU PROJET DE RÉNOVATION POUR LA BÂTISSE SITUÉE AU 49, RUE LAURENCE

### RÉSOLUTION 19-05-34949

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour un projet de rénovation sur la bâtisse située au 49, rue Laurence;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA dans la zone P-310;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 29 avril 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin  
APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU d'autoriser le projet de rénovation pour la bâtisse située au 49, rue Laurence, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 29 avril 2019.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que la Ville est et demeure propriétaire de l'édifice de la Vieille Poste ainsi que du terrain sur lequel sont situés ces bâtiments (ci-après le « Vieille poste »);

CONSIDÉRANT que la Corporation est légalement constituée pour opérer, promouvoir, animer et contrôler les activités et administrer le budget de la Bibliothèque de Coaticook inc., sis à la Vieille Poste;

CONSIDÉRANT que les parties aux présentes désirent prévoir les modalités d'utilisation de la Vieille Poste par la Corporation ainsi que les modalités de l'aide financière accordée par la Ville à la Corporation pour les trois prochaines années;

CONSIDÉRANT que le protocole d'entente entre les parties doit être modifié afin de tenir compte de l'augmentation du taux pour le fonds des services de santé (FSS);

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland  
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU de modifier le protocole d'entente entre les parties afin d'ajouter la somme de 2 620 au montant octroyé pour l'année 2019 afin de tenir compte de l'augmentation du taux pour le fonds des services de santé (FSS) et d'autoriser le maire et la greffière à signer le nouveau protocole d'entente.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4. LOISIRS**

**19-05-34953**

- 4.1 PROTOCOLE D'ENTENTE DE COMMANDITE ENTRE LA VILLE DE COATICOOK ET LA CAISSE DESJARDINS DES VERTS-SOMMETS DE L'ESTRIE POUR LE PROJET DE RÉNOVATION DE L'ARÉNA GÉRARD-COULLARD ET AUTORISATION DE SIGNATURE

**RÉSOLUTION 19-05-34953**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook et la Caisse Desjardins des Verts-Sommets de l'Estrie ont convenu d'une entente de commandite pour le projet de rénovation de l'Aréna Gérard-Couillard;

CONSIDÉRANT que les parties désirent convenir des droits et obligations de chacune des parties par le biais d'une entente écrite;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville  
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'accepter l'entente de commandite pour le projet de rénovation de l'aréna Gérard-Couillard avec la Caisse Desjardins des Verts-Sommets de l'Estrie et d'autoriser le maire et la greffière à signer ledit protocole d'entente.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**19-05-34954**

- 4.2 ENTENTE ENTRE LA VILLE DE COATICOOK ET LES CLUBS DE BASEBALL SÉNIOR BIG BILL ET JUNIOR ROCKET SOUTH SHORE POUR L'ENTRETIEN DU STADE JULIEN-MORIN AUTORISATION DE SIGNATURE

**RÉSOLUTION 19-05-34954**

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT la Ville de Coaticook doit voir à la propreté et à l'entretien du stade Julien-Morin;

CONSIDÉRANT que les Clubs de baseball sénior Big Bill et junior Rocket South Shore ont offert à la Ville d'entretenir celui-ci;

CONSIDÉRANT qu'en contrepartie les Clubs demandent à la Ville une compensation monétaire au montant de 900 \$ pour le Club sénior Big Bill et de 500 \$ pour le Club junior Rocket South Shore par mois durant la période estivale;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité Sport-Loisirs;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin  
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU de signer une entente entre la Ville de Coaticook et les Clubs de baseball sénior Big Bill et junior Rocket South Shore pour l'entretien du Stade Julien-Morin selon les termes et conditions de l'entente annexée aux présentes pour en faire partie intégrante, et d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence le greffier adjoint à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**6. SERVICES EXTÉRIEURS**

**19-05-34955**

- 6.1 MANDAT À COUILLARD CONSTRUCTION POUR LE TRANSPORT DES MATÉRIAUX LORS DES TRAVAUX DANS LE DÉVELOPPEMENT MCAULEY POUR UN MONTANT À TAUX HORAIRE DE 157,50 \$

**RÉSOLUTION 19-05-34955**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook doit procéder à des travaux d'excavation et de mise en place de remblai contrôlé dans le développement McAuley afin d'améliorer certains terrains;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook devra transporter les matériaux lors des travaux dans le développement McAuley;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a retenu l'offre de services de Couillard Construction inc. pour le faire pour un montant à taux horaire de 157,50 \$ ;

CONSIDÉRANT que le tout respecte le règlement de gestion contractuelle de la Ville;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de du directeur des services extérieurs;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle  
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU de mandater Couillard Construction inc. pour le transport des matériaux lors des travaux dans le développement McAuley, pour un montant à taux horaire de 157,50 \$ plus les taxes applicables, le tout selon les

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

conditions mentionnées à l'offre de services du 23 avril 2019, document annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante et d'affecter la dépense au règlement d'emprunt numéro 29-174, poste budgétaire 22-901-74-725.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- 19-05-34956**      6.2      MANDAT À GRONDIN EXCAVATION INC. POUR LES TRAVAUX D'EXCAVATION ET DE MISE EN PLACE DE REMBLAI CONTRÔLÉ DANS LE DÉVELOPPEMENT MCAULEY POUR UN MONTANT DE 94 346,08 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

**RÉSOLUTION 19-05-34956**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook doit procéder à des travaux d'excavation et de mise en place de remblai contrôlé dans le développement McAuley afin d'améliorer certains terrains;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a retenu l'offre de services de Grondin Excavation pour le faire au montant de 94 346,08 \$ plus les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT que le tout respecte le règlement de gestion contractuelle de la Ville;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de du directeur des services extérieurs;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert  
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU de mandater Grondin Excavation inc. pour les travaux d'excavation et de mise en place de remblai contrôlé dans le développement McAuley, pour un montant de 94 346,08 \$ plus les taxes applicables, le tout selon les conditions mentionnées à l'offre de services du 23 avril 2019, document annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante et d'affecter la dépense au règlement d'emprunt numéro 29-174, poste budgétaire 22-901-74-725.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- 19-05-34957**      6.3      RÉQUISITION NUMÉRO 2019-18 AU MONTANT DE 20 732,07 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR LE NETTOYAGE ET L'INSPECTION DES CONDUITES D'ÉGOUTS SANITAIRES, UNITAIRE ET PLUVIALES

**RÉSOLUTION 19-05-34957**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook doit effectuer le nettoyage et l'inspection des conduites d'égouts sanitaires, unitaire et pluviale;

CONSIDÉRANT que la chef de division infrastructures a présenté une réquisition pour lesdits travaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu deux offres, mais a retenu la plus basse, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie Groupe ADE Estrie inc. au montant de 20 732,07 \$ plus les taxes applicables;

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la chef de division infrastructures concernant l'offre de la compagnie Groupe ADE Estrie inc.;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu  
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2019-18 pour le nettoyage et l'inspection des conduites d'égouts sanitaires, unitaire et pluviales auprès de la compagnie Groupe ADE Estrie inc. au montant de 20 732,07 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-920-04-725 - TECQ 2014-2018.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- 19-05-34958**      6.4      RÉQUISITION NUMÉRO 2019-19 AU MONTANT DE 3 110 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR LA RÉPARATION DU MONTICULE ET DU MARBRE AU STADE JULIEN-MORIN

**RÉSOLUTION 19-05-34958**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook veut effectuer la réparation du monticule et du marbre au stade Julien-Morin;

CONSIDÉRANT que le chef de division parcs, bâtiments et espaces verts a présenté une réquisition pour lesdits travaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie Groupe Sport-Inter au montant de 3 100 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division parcs, bâtiments et espaces verts concernant l'offre de la compagnie Groupe Sport-Inter;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin  
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2019-19 pour effectuer la réparation du monticule et du marbre au stade Julien-Morin auprès de la compagnie Groupe Sport-Inter au montant de 3 110 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-920-07-721 - TECQ 2014-2018.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- 19-05-34959**      6.5      RÉQUISITION NUMÉRO 2019-21 AU MONTANT DE 2 988 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR LA FABRICATION D'UN MUR DE PRATIQUE POUR LE TENNIS AU PARC SHURTLEFF

**RÉSOLUTION 19-05-34959**

CONSIDÉRANT que la Ville désire faire la fabrication d'un mur de pratique pour le tennis au parc Shurtleff ;

CONSIDÉRANT que le chef de division parcs, bâtiments et espaces verts a présenté une réquisition pour lesdits travaux;

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie Acier Lemieux inc. au montant de 2 988 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division parcs, bâtiments et espaces verts concernant l'offre de la compagnie Acier Lemieux inc.;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin  
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2019-21 pour la fabrication d'un mur de pratique pour le tennis au parc Shurtleff auprès de la compagnie Acier Lemieux inc. au montant de 2 988 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-920-07-721 - transfert de l'excédant affecté - projets spéciaux.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**19-05-34960**      6.6      RÉQUISITION NUMÉRO 2019-20 AU MONTANT DE 2 400 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR PEINTURER LES LANTERNES DE FORESTA LUMINA AU CENTRE-VILLE

**RÉSOLUTION 19-05-34960**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook désire peindre les lanternes de Foresta Lumina au centre-ville;

CONSIDÉRANT que le directeur des services extérieurs a présenté une réquisition pour lesdits travaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie Le centre de collision Coaticook au montant de 2 400 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur des services extérieurs concernant l'offre de la compagnie Le centre de collision Coaticook;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle  
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2019-20 pour peindre les lanternes de Foresta Lumina au centre-ville, auprès de la compagnie Le centre de collision Coaticook au montant de 2 400 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-920-01-725, transfert de l'excédent affecté - projets spéciaux.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**19-05-34961**      6.7      RÉQUISITION NUMÉRO 2019-22 AU MONTANT DE 41 927 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION D'UN CHAUFFE-PISCINE POUR LA PISCINE MUNICIPALE

**RÉSOLUTION 19-05-34961**

CONSIDÉRANT que la Ville désire faire l'achat et l'installation d'un chauffe-piscine pour la piscine municipale au parc Laurence;

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que le chef de division parcs, bâtiments et espaces verts a présenté une réquisition pour lesdits travaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu trois offres, mais a retenu les plus basses, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle des compagnies Chaude Piscine Frédéric Bédard au montant de 30 927 \$ et celle de McClish Électrique au montant de 11 000 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division parcs, bâtiments et espaces verts concernant l'offre des compagnies Chauffe Piscine Frédéric Bédard et McClish Électrique;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin  
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2019-22 pour l'achat et l'installation d'un chauffe-piscine pour la piscine municipale, auprès des compagnies Chauffe piscine Frédéric Bédars au montant de 30 927 \$ et de McClish Électrique au montant de 11 000 \$ plus les taxes applicables et d'affecter les dépenses au poste budgétaire numéro 02-920-07-721 - TECQ 2014-2018.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**19-05-34962**

6.8 RÉQUISITION NUMÉRO 2019-23 AU MONTANT DE 1 312,36 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR L'ÉCLAIRAGE DE LA STATUE DE LA FÉE AU CENTRE-VILLE

**RÉSOLUTION 19-05-34962**

CONSIDÉRANT que la Ville désire éclairer la statue de la fée au centre-ville;

CONSIDÉRANT que le chef de division Hydro-Coaticook a présenté une réquisition pour lesdits achats;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie Lumen au montant de 1 312,36 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division Hydro-Coaticook concernant l'offre de la compagnie Lumen;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland  
APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2019-23 pour l'éclairage de la statue de la fée au centre-ville auprès de la compagnie Lumen au montant de 1 312,36 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-920-08-728 - transfert de l'excédant affecté - Projets spéciaux.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**19-05-34963**

6.9 ENTENTE ENTRE LA VILLE DE COATICOOK ET LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET AUTORISATION DE SIGNATURE

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

**RÉSOLUTION 19-05-34963**

CONSIDÉRANT que ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques souhaite effectuer des travaux de forage sur la propriété de la Ville de Coaticook, soit plus précisément le lot 2 935 528 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook;

CONSIDÉRANT que pour se faire, le Ministère doit obtenir un droit de passage et d'utilisation d'une parcelle de terrain appartenant à la Ville;

CONSIDÉRANT que les parties désirent convenir des droits et obligations de chacune des parties par le biais d'une entente écrite;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle  
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU d'autoriser la greffière à signer l'entente de collaboration visant à donner au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques un droit de passage et d'utilisation d'une parcelle de terrain appartenant à la Ville, soit plus précisément le lot 2 935 528 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**19-05-34964**

6.10 ENTENTE DE SERVICE LIANT LA VILLE DE COATICOOK ET MONSIEUR RÉAL AUDET POUR LA LECTURE DES COMPTEURS D'EAU ET D'ÉLECTRICITÉ POUR L'ANNÉE 2019-2020 POUR UN MONTANT DE 21 500 \$ ET AUTORISATION DE SIGNATURE

**RÉSOLUTION 19-05-34964**

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à la lecture périodique des compteurs d'eau et d'électricité sur le territoire desservi par Hydro-Coaticook;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook et l'entrepreneur souhaitent convenir des modalités entourant la lecture des compteurs d'eau et d'électricité;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur des services extérieurs, soit de renouveler l'entente de service de monsieur Réal Audet pour la lecture périodique des compteurs d'eau et d'électricité sur le territoire desservi par Hydro-Coaticook pour l'année 2019-2020, et ce pour un montant de 21 500 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert  
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU de signer une entente de service liant la Ville de Coaticook et monsieur Réal Audet pour la lecture des compteurs d'eau et d'électricité pour l'année 2019-2020 pour un montant de 21 500 \$, substantiellement selon les termes et conditions du projet d'entente annexé aux présentes pour en faire partie intégrante, et d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence le greffier adjoint à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**7. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

**8. COMMUNAUTAIRE**

**9. ADMINISTRATION ET CONSEIL**

**19-05-34965**

- 9.1 ANNULATION DE SERVITUDES PAR LA VILLE ET PROMESSE DE SERVITUDE EN FAVEUR DE LA VILLE CONCERNANT LE LOT 5 725 896 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE COATICOOK ET AUTORISATION DE SIGNATURE

**RÉSOLUTION 19-05-34965**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une demande visant à annuler des servitudes en sa faveur, soient plus précisément les servitudes numéro 17 440, 36 774 et 40 367 publiées au registre foncier;

CONSIDÉRANT que ces servitudes affectent le lot connu et désigné comme étant le lot 5 725 896 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook;

CONSIDÉRANT que le directeur des services extérieurs a validé la demande et convient que ces servitudes ne sont plus nécessaires à la Ville;

CONSIDÉRANT que par le fait même, il y existe des irrégularités en matière d'empiètement de la ville sur ledit lot et qu'il y a lieu de les corriger par la rédaction d'une servitude en faveur de la ville;

CONSIDÉRANT que les frais de la transaction sont à la charge de la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert  
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU:

- De procéder à la main levée ou la radiation le cas échéant, des servitudes numéro 17 440, 36 774 et 40 367 publiées au registre foncier;
- De mandater la notaire Janik Branchaud à titre de notaire instrumentant;
- De mandater l'arpenteur Daniel Parent pour la description technique de la servitude en faveur de la ville pour la portion de terrain où la ville empiète sur le lot 5 725 896 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook; ET
- D'autoriser le maire et la greffière à signer les documents nécessaires à ces fins.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**19-05-34966**

- 9.2 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 500 \$ À LA 28<sup>E</sup> ÉDITION DE LA CLASSIQUE DE GOLF DU MAIRE DE COATICOOK QUI AURA LIEU LE 12 JUIN PROCHAIN

**RÉSOLUTION 19-05-34966**

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2019 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif;

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que la 28<sup>e</sup> édition de la Classique de golf du maire de la Ville de Coaticook a présenté une demande d'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert  
APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 500 \$ à la 28<sup>e</sup> édition de la Classique de golf du maire de la Ville de Coaticook qui se tiendra le 12 juin prochain.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**10. RÈGLEMENTS**

**11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Conformément à la loi, le maire procède à une période de questions.

Aucune question n'est posée.

**19-05-34967 12. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**RÉSOLUTION 19-05-34967**

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland  
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU que la séance soit close à 11 h 45.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**Simon Madore, maire**

---

**Geneviève Dupras, greffière**